

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1571

14 juillet 2011

SOMMAIRE

Actor General Partner S.à r.l.	75401	Holding Markarin B.V., S.à r.l.	75375
Alternative Strategy Advisory S.A.	75385	Lamazère Spf S.A.	75382
Avindale Investments SPF S.A.	75374	Le Premier Investment S.C.A.	75378
Bellivo S.A.	75374	Luxazur S.A.	75373
Bigpoint Manager Investments S.C.A.	75362	Luxazur S.A.	75380
BKDV Soparfi S.A.	75375	Luxfleurs	75383
Calilux S.à r.l.	75378	Opus Securities S.A.	75374
Calilux S.à r.l.	75379	Oxyton Finance et Investissement S.A. ..	75379
C & C, Cars & Coaches Travel in Europe	75394	Pyrotex S.à r.l.	75381
Danube SCA, SICAR	75388	Spanier & Wiedemann S.à r.l.	75384
Dome GP, S.à r.l.	75379	Standard Life Investments Global SICAV	75382
Dome S.C.A.	75380	Star Estate S.A.	75402
Dundee International (Luxembourg) Hol- dings S.à r.l.	75406	Technology Resources Group S.A.	75406
Euro Finance Invest (E.F.I.) Holding S.A.	75380	WCC Der Clou S.à r.l.	75385
Fenêtres et Portes du Luxembourg	75401	WCC Der Clou S.à r.l.	75386
Fiduciaire Grand-Ducale S.A.	75401	WCC Germany S.à r.l.	75386
German Hotel Holdings S.à r.l.	75383	WCC Italy S.à r.l.	75387
German Hotel Property S.à r.l.	75388	WCC Italy S.à r.l.	75387
Gevapan Invest Spf S.A.	75381	WCC Plauen S.à r.l.	75387
Goldstar S.à r.l.	75394	WCC Plauen S.à r.l.	75393
Goldy S.A.	75381	WCC Vita-Center S.à r.l.	75400
Grand Canyon Investments S.A.	75393	WCC Vita-Center S.à r.l.	75393
Grand Canyon Investments S.A.	75400	WCC Wedel S.à r.l.	75400
HB Reavis Holding S.à r.l.	75382	WCC Wedel S.à r.l.	75401
		Zandymoor S.à r.l.	75406

Bigpoint Manager Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 160.029.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-ninth day of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Bigpoint Manager, a Luxembourg private liability company, having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies;

here represented by Annick Braquet, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

2) Summit Partners Europe Private Equity Fund L.P., a Cayman exempted limited partnership under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104 registered under the Cayman Islands Registrar of Limited Partnerships under number MC-23307;

here represented by Annick Braquet, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

and

3) TA XI L.P., a limited partnership, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, registered with the Delaware Companies Register under number 4682602;

here represented by Annick Braquet, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a société en commandite par actions, which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is hereby established between Bigpoint Manager, subscriber of the GP shares as general partner (the GP Shareholder, and together with the other shareholders, the Shareholders), the subscribers and all those who may become owners of the GP Shares or Ordinary Shares issued by the Company, a société en commandite par actions under the name of Bigpoint Manager Investments S.C.A. (hereinafter the Company), which shall be governed by the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the GP Shareholder. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the GP Shareholder. Where the GP Shareholder determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in its sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting any of the Shareholders. In case of death, incapacity or inability of the GP Shareholder, article 112 of the Law shall apply.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by two (2) GP shares (the GP Shares) and thirty thousand nine hundred and ninety-eight (30,998) ordinary shares (the Ordinary Shares), all having a nominal value of one euro (EUR 1) each and fully paid-up.

The Ordinary Shares and the GP Shares are collectively hereinafter referred to as the Shares, and individually, as a Share.

The Ordinary Shares are held by the Ordinary Shareholders. The Ordinary Shareholders are hereafter referred to as the Limited Shareholders. The Limited Shareholders and the GP Shareholder are hereafter collectively referred to as the Shareholders.

5.2 The authorised share capital of the Company is set at one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000). The GP Shareholder is authorised to issue in addition to the existing Shares of the Company, an aggregate number of one hundred and twenty-five thousand (125,000) Shares, having a par value of one euro (EUR 1) each.

5.3 The GP Shareholder shall be authorised for a period of 5 (five years) starting on the date of the incorporation of the Company, to increase the corporate capital of the Company, in one or several times, by the amount of the authorised share capital set in article 5.2 above,

- (i) by the creation and issuance of Shares and/or any new classes of shares and/or redeemable shares;
- (ii) to determine the date and place at which the notarial deed acknowledging the capital increase will be executed;
- (iii) to limit or withdraw the Shareholders' preferential subscription rights in respect of such issue(s) of Shares and/or any new classes of shares and/or redeemable shares and to issue such Shares and/or any new classes of shares and/or redeemable shares to such person(s) as the GP Shareholder decides;
- (iv) to record by way of a notarial deed each and any share capital increase effected within the limits of the authorised share capital and to amend article 5.1 of the Articles accordingly; and
- (v) to amend the shares' register of the Company every time an increase of the share capital is effected within the limits of the authorised share capital.

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the general meeting of the Shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares are and shall remain in registered form.

6.2 The Ordinary Shares

(a) All Ordinary Shares shall have the rights and obligations granted to them in accordance with the Articles and shall be identical in all respects.

(b) Each Ordinary Share is entitled to one vote at the general meetings of shareholders.

6.3 The GP Shares

(a) All GP Shares shall have the rights and obligations granted to them in accordance with the Articles and shall be identical in all respects.

(b) Each GP Share is entitled to one vote at the general meetings of shareholders.

6.4 A share register shall be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder which so requests.

6.6 Any distribution made on Shares, whether in cash or in kind, in whatever form (including without limitation) as dividends, liquidation proceeds, redemption proceeds or otherwise, shall be paid and distributed to the Shareholders out of the sums available for distribution in accordance with the Law.

6.7 Transfer of Shares cannot be made without the consent of the GP Shareholder.

6.8. Towards the Company, the Shares are indivisible and only one owner per share shall be recognized by the Company. Joint co-owners shall appoint one sole person as their representative towards the Company.

6.9 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law and the Articles.

Art. 7. Liability of the Shareholders.

7.1 The GP Shareholder is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

7.2 The Limited Shareholders are liable up to the amount of the capital committed by them to the Company on subscribing the Shares.

III. Management - Representation

Art. 8. Management of the Company.

8.1 The Company shall be managed by the GP Shareholder.

8.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the Shareholders or to the Supervisory Board (as defined hereafter) fall within the competence of the GP Shareholder, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.3 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether or not Shareholders, by the GP Shareholder.

8.4 The GP Shareholder is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more officers, or other agents, whether or not Shareholders, acting individually or jointly.

8.5 The Company shall be bound towards third parties by the signature of the GP Shareholder or by the joint or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated and within the limits of such power.

8.6 No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the GP Shareholder or any officer of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 9. Liability.

9.1 To the extent permissible under Luxembourg law, the GP Shareholder and other officers of the Company, as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.3 and 8.4 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

IV. General meetings of shareholders

Art. 10. Powers and voting rights.

10.1 The general meeting of Shareholders validly constituted represents all the Shareholders of the Company.

10.2 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at general meetings in accordance with the Law and these Articles.

Art. 11. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

11.1 General meetings of Shareholders of the Company shall be convened by the General Partner or by the Supervisory Board by a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the Share register.

11.2 General meetings of Shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices of the meetings.

11.3 The meeting may be held without prior notice if all the Shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting.

11.4 A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Company by appointing another person (who needs not be a Shareholder) as his proxyholder in writing, using any means of written communication including telegram, telex, facsimile or e-mail.

11.5 Each Shareholder may also participate in any meeting of the Shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person to such meeting.

11.6 Each Shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the Shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company shall only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be null and void.

11.7 Except as otherwise required by the Law or these Articles, resolutions at a general meeting of the Shareholders of the Company duly convened shall be passed by a simple majority of those Shareholders present or represented, regardless of the number of Shareholders present or represented and the proportion of the share capital present or represented at such meeting.

11.8 An extraordinary general meeting of the Shareholders convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting shall be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

V. Supervision - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 12. Supervisory Board.

12.1 The supervision of the Company, including the supervision of its books and accounts, shall be entrusted to a supervisory board of at least three members (the Supervisory Board), who need not be Shareholders. The members of the Supervisory Board shall be appointed by the general meeting of the Shareholders of the Company which shall determine their number, their remuneration and the term of their office. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

12.2 The Supervisory Board must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary.

12.3 The Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by the Law.

12.4 The Supervisory Board shall be consulted by the GP Shareholder on such matters as the GP Shareholder may determine and it shall authorise any actions of the GP Shareholder that may, pursuant to the Law or these Articles, exceed the powers of the GP Shareholder.

12.5 The Supervisory Board shall meet upon convocation by the GP Shareholder or by any of its members.

12.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Supervisory Board.

12.7 No such written notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, using any means of written communication including telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Supervisory Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

12.8 Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing, in writing, using any means of written communication including telegram, telex, facsimile or e-mail, another member as his proxy.

12.9 The Supervisory Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Supervisory Board are validly taken by a majority of the vote cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the Supervisory Board shall be recorded in minutes signed by all the members present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

12.10 Any member may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

12.11 Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original, or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.12 The members of the Supervisory Board assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

12.13 To the extent permissible under Luxembourg law, the members of the Supervisory Board shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been members of the Supervisory Board, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which they may be entitled.

Art. 13. Accounting year and annual general meeting.

13.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

13.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the GP Shareholder must prepare the balance sheet and the profit and loss account of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the officers, directors, members of the supervisory board and statutory auditors of the Company.

13.3 The GP Shareholder shall, one month before the annual general meeting of Shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the Supervisory Board of the Company who must prepare a report setting forth its proposals.

13.4 The annual general meeting of the Shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Friday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

13.5 The annual general meeting of the Shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the GP Shareholder, exceptional circumstances as stated into Article 2.2 of the Articles so require.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

14.2 The general meeting of Shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes will best suit the corporate purpose and policy.

14.3 Dividends, when payable, shall be distributed at the time and place fixed by the GP Shareholder, in accordance with the decision of the general meeting of Shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the GP Shareholder.

14.4 The GP Shareholder may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholders or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders in proportion to the Shares held by each Shareholder in the Company.

VII. General provision

16.1 Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provisions are made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2011.

Subscription - Payment

Thereupon,

Bigpoint Manager, represented as stated above, declares subscribing for two (2) GP Shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay it up by way of a contribution in cash amounting to two euro (EUR 2).

Summit Partners Europe Private Equity Fund L.P., represented as stated above, declares subscribing for fifteen thousand four hundred and ninety-nine (15,499) Ordinary shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to fifteen thousand four hundred and ninety-nine euro (EUR 15,499).

TA XI L.P., represented as stated above, declares subscribing for fifteen thousand four hundred and ninety-nine (15,499) Ordinary shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to fifteen thousand four hundred and ninety-nine euro (EUR 15,499).

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by articles 26, 26-3 and 26-5 of the 1915 Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the 1915 Act.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board of the Company for a term which shall expire at the first coming annual general meeting of the Shareholders of the Company:

- Mrs. Laëtitia Jolivat, born in Thionville on 29 May 1984, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Mrs. Catherine Koch, born in Sarreguemines on 12 February 1965, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; and

- Ms Candice De Boni, born in Strasbourg on 31 December 1973, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg .

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, declares that upon the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

ONT COMPARU:

1) Bigpoint Manager, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2) Summit Partners Europe Private Equity Fund L.P., un Limited Partnership constitué selon les lois des Îles Caymans, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY11104, Îles Caymans, immatriculé auprès du registre des limited partnership des Îles Caymans sous le numéro MC-23307,

représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

et

3) TA XI L.P., un Limited Partnership, ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, immatriculé auprès du registre des sociétés du Delaware sous le numéro 4682602,

représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le représentant des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société en commandite par actions qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre Bigpoint Manager, souscripteur des actions de commandité en qualité d'actionnaire commandité (l'Actionnaire Commandité et ensemble avec les autres actionnaires, les Actionnaires), les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'Actions de Commandité et d'Actions Ordinaires émises par la Société, une société en commandite par actions sous la dénomination de Bigpoint Manager Investments S.C.A. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution de l'Actionnaire Commandité. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des Actionnaires délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2 Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité. Lorsque l'Actionnaire Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, Actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Actionnaires de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un des Actionnaires. En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement de l'Actionnaire Commandité, l'article 112 de la Loi s'appliquera.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par deux (2) actions de commandité (les Actions de Commandité) et trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (30.998) actions ordinaires (les Actions Ordinaires), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les Actions Ordinaires et les Actions de Commandité sont collectivement désignées les Actions et individuellement une Action.

Les Actions Ordinaires sont détenues par les Actionnaires Ordinaires. Les Actionnaires Ordinaires sont désignés ci-après les Actionnaires Commanditaires. Les Actionnaires Commanditaires et l'Actionnaire Commandité sont ensemble désignés les Actionnaires.

5.2 Le capital social autorisé de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) et l'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre en plus des Actions existantes de la Société, un nombre total de cent vingt-cinq mille (125.000) Actions, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.3 L'Actionnaire Commandité est autorisé pendant une période de 5 (cinq) ans à compter de la date de constitution de la Société à augmenter le capital social de la Société, à une ou plusieurs reprises, d'un montant du capital social autorisé défini à l'article 5.2 ci-dessus,

- (i) par la création et l'émission de nouvelles Actions et/ou de nouvelles catégories d'actions et/ou d'actions rachetables;
- (ii) par la détermination de la date et du lieu auxquels l'acte notarié constatant l'augmentation de capital sera passé;
- (iii) par la renonciation ou la limitation des droits de souscription préférentielle des Actionnaires concernant cette ou ces émissions d'Actions et/ou de nouvelles catégories d'actions et/ou d'actions rachetables et l'émission de ces Actions et/ou de nouvelles catégories d'actions et/ou d'actions rachetables à la personne ou aux personnes, tel que l'Actionnaire Commandité le décide;
- (iv) par l'enregistrement par acte de notarié toute augmentation du capital social effectuée dans les limites du capital autorisé et modification de l'article 5.1 des Statuts en conséquence; et
- (v) par la modification du registre des actions de la Société chaque fois qu'une augmentation du capital social est effectuée dans les limites du capital social autorisé.

5.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2 Les Actions Ordinaires.

(a) Toutes les Actions Ordinaires auront les droits et obligations qui leur seront accordés en vertu des Statuts et seront identiques à tous les égards.

(b) Chaque Action Ordinaire donne droit à une voix aux assemblées générales des Actionnaires.

6.3 Les Actions de Commandité.

(a) Toutes les Actions de Commandité auront les droits et obligations qui leur seront accordés en vertu des Statuts et seront identiques à tous les égards.

(b) Chaque Action de Commandité donne droit à une voix aux assemblées générales des Actionnaires.

6.4 Un registre des Actions sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi, et il peut être consulté par chaque Actionnaire qui le désire.

6.5 Les Actions seront cédées par une déclaration écrite de cession inscrite dans le registre des Actions de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de cession qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de cession.

6.6 Toute distribution versée sur les Actions, soit en numéraire ou en nature, sous toutes les formes (en ce compris sans limitation) comme dividende, boni de liquidation, produits de rachat ou autre, sera payée et distribuée aux Actionnaires en prélevant sur les sommes disponibles à la distribution conformément à l'article 72-1, paragraphe (1) de la Loi, ou en cas de rachat, conformément à l'article 49-8 de la Loi.

6.7 La Cession d'Actions ne peut être effectuée sans le consentement de l'Associé Commandité.

6.8 Envers la Société, les Actions sont indivisibles, et la Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par Action. Les copropriétaires indivis désigneront une seule personne qui les représentera auprès de la Société.

6.9 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Responsabilité des Actionnaires.

7.1 L'Actionnaire Commandité est solidairement responsable des dettes de la Société dans la mesure où elles ne peuvent pas être couvertes par les actifs de la Société.

7.2 Les Actionnaires Commanditaires sont responsables à hauteur du montant du capital qu'ils ont engagé dans la Société en souscrivant les Actions.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Gestion de la Société.

8.1 La Société est administrée par l'Actionnaire Commandité.

8.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux Actionnaires ou au Conseil de Surveillance (défini ci-après) seront de la compétence de l'Actionnaire Commandité qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.3 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Actionnaires ou non, par l'Actionnaire Commandité.

8.4 L'Actionnaire Commandité est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs fondés de pouvoir ou autres agents, Actionnaires ou non, agissant individuellement ou conjointement.

8.5 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué et dans les limites de ce pouvoir.

8.6 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Actionnaire Commandité ou autres fondés de pouvoir de la Société a un intérêt dans la transaction, ou est un directeur, Actionnaire, agent ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 9. Responsabilité.

9.1 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, l'Actionnaire Commandité et les autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.3 et 8.4 des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont peuvent jouir ces personnes.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 10. Pouvoirs et droits de vote.

10.1 L'assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'organe entier des Actionnaires de la Société.

10.2 Les résolutions des Actionnaires sont adoptées en assemblées générales conformément à la Loi et aux Statuts.

Art. 11. Convocation, quorum, majorité et procédure de vote.

11.1 Les assemblées générales des Actionnaires de la Société sont convoquées par l'Actionnaire Commandité ou par le Conseil de Surveillance par une convocation fixant l'ordre du jour et envoyée par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse mentionnée dans le registre des Actions.

11.2 Les assemblées des Actionnaires de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

11.3 Si tous les Actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires de la Société et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

11.4 Un Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

11.5 Chaque Actionnaire peut également participer à toute assemblée des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.

11.6 Chaque Actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Actionnaires de voter en faveur, contre ou de

s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les Actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

11.7 Sauf dispositions contraires prévues par la Loi ou les Statuts, les résolutions à une assemblée des Actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

11.8 Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires et de la Loi. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

V. Supervision - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 12. Conseil de Surveillance.

12.1 La surveillance de la Société, en ce compris la surveillance de ses livres et comptes, sera confiée à un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance) qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires. Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Ils seront élus pour une durée maximale de six ans et seront rééligibles.

12.2 Le Conseil de Surveillance doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.

12.3 Le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que prévus par la Loi.

12.4 Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Actionnaire Commandité sur toutes les questions que l'Actionnaire Commandité déterminera, et il pourra autoriser toutes les initiatives de l'Actionnaire Commandité qui, selon la Loi ou les présents Statuts, dépassent les pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.

12.5 Le Conseil de Surveillance est convoqué par l'Actionnaire Commandité ou par l'un de ses membres.

12.6 Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite réunion du Conseil de Surveillance.

12.7 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Surveillance de la Société soit en original, soit par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex. D'autres convocations écrites ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un lieu prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du Conseil de Surveillance.

12.8 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre membre comme son mandataire.

12.9 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix exprimées. Si à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées en procès-verbaux, signés par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

12.10 Tout membre peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion.

12.11 Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance seront valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être envoyées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.12 Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent à raison de leur fonction aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

12.13 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les membres du Conseil de Surveillance seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses qui leur incombent en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de membre du Conseil de Surveillance, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des

dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou dol, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ils peuvent jouir.

Art. 13. Exercice social et assemblée générale annuelle.

13.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, à la fin de l'exercice, l'Actionnaire Commandité dresse le bilan et le compte de résultat de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication de l'actif et du passif de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, membres du conseil de surveillance et commissaires aux comptes de la Société.

13.3 L'Actionnaire Commandité fournira, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au Conseil de Surveillance de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses projets.

13.4 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que stipulé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi de juin de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

13.5 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'Actionnaire Commandité considère de manière absolue que des circonstances exceptionnelles telles qu'indiquées à l'Article 2.2 des Statuts l'exigent.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps en temps selon l'article 5 de ces Statuts.

14.2 L'assemblée générale des Actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes de temps en temps et à sa propre discrétion aux moments qu'elle jugera opportun au regard des objectifs et de la politique de la Société.

14.3 Les dividendes, si exigibles, seront distribués au moment et au lieu fixés par l'Actionnaire Commandité conformément à la décision de l'assemblée générale des Actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'Actionnaire Commandité.

14.4 L'Actionnaire Commandité peut décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, nommés par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des Actionnaires de la Société, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

15.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'Actions détenues par chaque Actionnaire dans la Société.

VI. Disposition générale

16.1 Il est fait référence aux dispositions de la Loi pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2011.

Souscription et Paiement

Sur ces faits,

Bigpoint Manager, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux (2) Actions de Commandité sous forme nominative, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer par un apport en espèces s'élevant à deux euros (EUR 2).

Summit Partners Europe Private Equity Fund L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (15.499) Actions Ordinaires sous forme nominative, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer par un apport en espèces s'élevant à quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 15.499).

TA XI L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (15.499) Actions Ordinaires sous forme nominative, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer par un apport en espèces s'élevant à quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 15.499).

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1,200.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société pour une durée qui expirera à la première assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société:

- Madame Laëtitia Jolivat, née le 29 mai 1984 à Thionville, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Madame Catherine Koch, née le 12 février 1985 à Sarreguemines, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et

- Mademoiselle Candice De Boni, née le 31 décembre 1973 à Strasbourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2011. Relation: LAC/2011/15241. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011049168/643.

(110054572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

Luxazur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7357 Helmdange, 15, Im Gehr.

R.C.S. Luxembourg B 56.133.

Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011069041/9.

(110073894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

Avindale Investments SPF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 114.817.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme Avindale Investments SPF S.A. tenue extraordinairement en date du 16 mai 2011 à (L-1420) Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Conseil d'administration

Simon Baker
Dawn Shand
Corinne Néré

Commissaire aux comptes

Cardinal Nominees Limited
9, Pélican Drive, Columbus Centre
Road Town (Tortola)
Iles Vierges Britanniques

Pour extrait conforme

D. SHAND

Administrateur

Référence de publication: 2011068281/25.

(110075408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Bellivo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 82.436.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 mai 2011.

Référence de publication: 2011068302/10.

(110075410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Opus Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 114.001.

—
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 6 mai 2011
(l'"Assemblée")*

L'Assemblée accepte la démission de James Macdonald en tant qu'administrateur de classe B de la Société avec effet au 6 mai 2011.

L'Assemblée décide de nommer en tant que nouvel administrateur de classe B de la Société, avec effet au 6 mai 2011 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011:

- Laurent Bélik, né le 2 septembre 1974 à Ixelles, Belgique avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

A Luxembourg, le 10 mai 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011068562/19.

(110075412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

BKDV Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 112.126.

Extrait du procès verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2011

Après avoir délibéré, l'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en qualité de commissaire aux comptes la société HMS FIDUCIAIRE Sàrl, ayant son siège social à L-9647 DONCOLS, Bohey, 36, n° RC B121.989 représentée par son gérant, Monsieur Laurent STEVELER.

Le mandat concerne la mission de surveillance afférente aux exercices clôturés du 31/12/2010 au 31/12/2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011068305/13.

(110075397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Holding Markarin B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 155.241.

In the year two thousand and eleven, on the sixth of May.

Before Us, Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the partners of Holding Markarin B.V. S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 155.241 (NIN 2010 2429 584),

which principal establishment and centre of main interests has been transferred to Mamer by deed of the undersigned notary on the 31st of August 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2180 of October 14, 2010.

The meeting is presided by Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Rob SONNENSCHNEIN, compliance officer, residing professionally at L1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the partners present or represented and the number of parts held by each of them are shown on an attendance list signed by the partners or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the parts are represented. The meeting is therefore regularly constituted without any convocation and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting of which the partners have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Transfer of the principal place of business and the principal office of the company from Mamer to Luxembourg with amendment of paragraph 2.3. of article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 2. Name, Official Seat and Duration. (Paragraph 2.3.). The principal place of business of the Company and its principal office shall be in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.- Decision to fix the address of the principal place of business and the principal office of the company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

3.- Amendment of paragraph 26.5 of article 26 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 26. Notice, Agenda and Venue of Meetings. (Paragraph 26.5). General Meetings of Shareholders are held in the municipality in which, according to these Articles of Association, the Company has its official seat. General Meetings of Shareholders may also be held in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere, but in that case valid resolutions of the General Meeting of Shareholders may only be adopted if all of the Company's issued capital is represented.

4.- Acceptance of the resignation of the current manager with discharge for the execution of its mandate.

5.- Appointment of Mr. Claude ZIMMER, Mr. Marc THEISEN, Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, Mrs Ursuline PRIOR and the company Luxglobal Management S.à r.l. as managers of the company for a unlimited period.

6.- Decision that the company will be validly bound by the joint signatures of two managers.

After the foregoing is approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transfer the principal place of business and the principal office of the company from Mamer to Luxembourg and therefore to amend paragraph 2.3. of article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 2. Name, Official Seat and Duration. (Paragraph 2.3.). The principal place of business of the Company and its principal office shall be in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The meeting decides to fix the address of the principal place of business and the principal office of the company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Third resolution

The meeting decides to amend paragraph 26.5 of article 26 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 26. Notice, Agenda and Venue of Meetings. (Paragraph 26.5). General Meetings of Shareholders are held in the municipality in which, according to these Articles of Association, the Company has its official seat. General Meetings of Shareholders may also be held in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere, but in that case valid resolutions of the General Meeting of Shareholders may only be adopted if all of the Company's issued capital is represented.

Fourth resolution

The meeting decides to accept the resignation of the current manager and grants him discharge for the execution of its mandate.

Fifth resolution

The meeting decides to appoint as managers of the company for an unlimited period:

- Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Mr. Marc THEISEN, lawyer, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Mrs. Ursuline PRIOR, director, residing in CH-1807 Blonay, Chemin du Lacuez 9.
- The company Luxglobal Management S.à r.l., having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.893, represented by its permanent representative Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, prenamed.

Sixth resolution

The meeting decides that the company will be validly bound by the joint signatures of two managers.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille onze, le six mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Holding Markarin B.V. S.à r.l., avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 155.241 (NIN 2010 2429 584),

dont le principal établissement et le centre des intérêts principaux a été transféré à Mamer, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 août 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2180 du 14 octobre 2010.

La séance est présidée par Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, compliance officer, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent, sont indiqués sur la liste de présence signée par les associés présents ou leurs mandataires, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des associés représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert du lieu principal des activités et du siège administratif de la société de Mamer à Luxembourg avec modification du paragraphe 2.3. de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Dénomination, Siège social et Durée. (Paragraphe 2.3.). Le lieu principal de ses activités et son siège administratif sont à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Décision de fixer l'adresse du lieu principal des activités et du siège administratif de la société à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

3.- Modification du paragraphe 26.5. de l'article 26 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 26. Convocation - Ordre du jour des Assemblées. (Paragraphe 26.5). Les Assemblées générales se tiennent dans la commune du siège social statutaire de la Société. Elles peuvent également se tenir à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ou dans une autre commune, mais dans ce cas, l'Assemblée générale ne peut valablement statuer que lorsque la totalité du capital souscrit est représentée à l'assemblée qui se tient.

4.- Acceptation de la démission du gérant actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de son mandat.

5.- Nomination de Monsieur Claude ZIMMER, Monsieur Marc THEISEN, Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, Madame Ursuline PRIOR et de la société Luxglobal Management S.à r.l. en tant que gérants de la société pour une durée indéterminée.

6.- Décision que la société sera valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le lieu principal des activités et du siège administratif de la société de Mamer à Luxembourg et par conséquent de modifier le paragraphe 2.3. de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Dénomination, Siège social et Durée. (Paragraphe 2.3.). Le lieu principal de ses activités et son siège administratif sont à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse du lieu principal des activités et du siège administratif de la société à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le paragraphe 26.5. de l'article 26 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 26. Convocation - Ordre du jour des Assemblées. (Paragraphe 26.5). Les Assemblées générales se tiennent dans la commune du siège social statutaire de la Société. Elles peuvent également se tenir à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ou dans une autre commune, mais dans ce cas, l'Assemblée générale ne peut valablement statuer que lorsque la totalité du capital souscrit est représentée à l'assemblée qui se tient.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du gérant actuellement en fonction et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 4244, avenue de la Gare.

- Monsieur Marc THEISEN, avocat, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Madame Ursuline PRIOR, directeur, demeurant à CH-1807 Blonay, Chemin du Lacuez 9.

- la société Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893,

représentée par son représentant permanent Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, prénommé.

Sixième résolution

L'assemblée décide que la société sera valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de ces mêmes comparants, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: H. H.J. KEMMERLING, R. SONNENSCHNEIN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le mai 2011. Relation: ECH/2011/811. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 mai 2011.

Référence de publication: 2011066235/160.

(110074866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Calilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 108.230.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés qui s'est tenue le 18 mars 2011 à 10.00 heures à Luxembourg

Conformément à la Loi luxembourgeoise du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit, les actionnaires décident de nommer PricewaterhouseCoopers Sàrl, 400, route d'Esch L-1014 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société pour la révision des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2010.

Ce mandat remplace leur mandat de Commissaire aux Comptes.

Pour copie conforme

G. VANEL / Y. JUCHEM / I. BEN ROMDHANE

Gérant / Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011068319/18.

(110075393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Le Premier Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 98.715.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 25 mai 2011 que

(i) le mandat des membres du conseil de surveillance de la Société suivants a expiré en date du 25 mai 2011:

- Delphine Bosendorf;
- Nathalie Mallien; et
- Peter Stewart.

(ii) les personnes suivantes ont été nommées en tant que membre du conseil de surveillance de la Société avec un mandat qui expirera à l'assemblée générale annuelle des associés de la Société qui se tiendra en 2012:

- Patrick Moinet, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique) avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg;

- Olivier Liegeois, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique) avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg; et

- Benoît Bauduin, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique) avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

(iii) le siège social de la Société est transféré de son adresse actuelle au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, avec effet au 25 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011075763/25.

(110084290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Calilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 108.230.

—
DÉCISION CIRCULAIRE DE LA GÉRANCE TENUE LE 10 FÉVRIER 2011

Monsieur Gilles VANEL, Gérant

Monsieur Yvan JUCHEM, Gérant

Monsieur Imed BEN RHOMDANE, Gérant

Ordre du jour:

Transfert du siège social

Résolution:

La Gérance décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

G. VANEL / Y. JUCHEM / I. BEN ROMDHANE

Gérant / Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011068320/18.

(110075393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Dome GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 112.642.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 13 mai 2011 à 10.30 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de gérant de Mr Bruno Dujon pour une période venant à échéance lors de l'approbation des comptes au 31.12.2011.

Pour copie conforme

O. GASCHE

Président

Référence de publication: 2011068346/14.

(110075403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Oxyton Finance et Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.559.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010, tenue en date du 9 mai 2011 que:

Suite à la démission, en qualité d'Administrateur de la société de:

- Monsieur François WINANDY

Est élu, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2016:

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Est élu en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la même période:

- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011073190/22.

(110074520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Dome S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 112.653.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 13 mai 2011 à 10.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide de nommer en tant que Membres du Conseil de Surveillance:

Monsieur Batcha Noordin

Monsieur Stéphane Teyssier

Monsieur Bruno Canihac

pour une période venant à échéance lors de l'approbation des comptes au 31.12.2011.

Pour copie conforme

Dome GP, Sàrl

Gérant Commandité

Représentée par O. GASCHE

Gérant

Référence de publication: 2011068348/18.

(110075407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Luxazur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7357 Helmdange, 15, Im Gehr.

R.C.S. Luxembourg B 56.133.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011069042/9.

(110073897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

Euro Finance Invest (E.F.I.) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 70.663.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique, en date du 10 mai 2011:

- nomination de Monsieur Marc Schintgen, administrateur de sociétés, né le 09 mars 1965 à Luxembourg, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016;

- nomination de Monsieur Ingor Meuleman, administrateur de sociétés, né le 04 juin 1971 à Ninove (Belgique), résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016;

- nomination de Madame Stéphanie Marion, administrateur de sociétés, née le 08 octobre 1978 à Thionville (France), résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016;

- nomination de Monsieur Michal Wittmann, administrateur de sociétés, né le 04 février 1950 à Sokolov (Tchéquie), résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016;

- nomination de la société "ALPHA EXPERT S.A.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 88.567, comme nouveau commissaire aux comptes de la société pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016;

- nomination de Monsieur Marc Schintgen en qualité de Président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011068384/27.

(110075413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Gevapan Invest Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 22.653.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 13/04/2011 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, HENOUMONT Nicole, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2017

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011068438/16.

(110075423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Goldy S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 152.089.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique, en date du 11 mai 2011:

- l'actionnaire unique constate la nomination par le conseil d'administration de Monsieur Marc Schintgen en qualité de Président du conseil d'administration avec effet au 12 mars 2010;
- l'actionnaire unique accepte la démission de Kitz S.à.r.l. de son poste d'administrateur avec effet immédiat;
- l'actionnaire unique décide de nommer Madame Stéphanie Marion, née le 08 octobre 1978 à Thionville (FR), résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe comme nouvel administrateur de la société pour une période de 5 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011068444/15.

(110075415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Pyrotex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.361.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale des associés du 18 mai 2011.

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur François Georges en sa qualité de gérant unique de la Société et nomme:
 - * Monsieur Moysse Dargaa, né le 01.09.1970 à Liège, avec adresse professionnelle au 44 Avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg au poste de Gérant pour une durée de 3 ans
 - * Monsieur Martin Heyse, né le 16.06.1961 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 44 Avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg au poste de Gérant pour une durée de 3 ans,
 - * Monsieur François Benfeghoul, né le 29.11.1952 à Paris, avec adresse professionnelle au 167 Quai De La Bataille De Stalingrad, 92867 Issy les Moulineaux Cedex, France au poste de Gérant pour une durée de 3 ans
- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Mazars au poste de Réviseurs d'Entreprises Agréé de la société pour un terme venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2011.
- L'Assemblée décide à l'unanimité de transférer du siège au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour extrait
FIDUPAR
Signatures

Référence de publication: 2011076534/23.

(110083470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

HB Reavis Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.287.

—
Par résolutions signées en date du 25 janvier 2011, les associés ont nommé PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS de Luxembourg sous le numéro B65477, en tant que réviseur d'entreprises pour les comptes consolidés pour la période du 20 octobre 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

Pour la société

Domiciliataire

Référence de publication: 2011068457/18.

(110075367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Lamazère Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.128.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 19/04/2011 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs REMIENNE Jacques, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2017

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011068508/17.

(110075421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Standard Life Investments Global SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 78.797.

—
Extraits des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 05 mai 2011

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 05 mai 2011, que Monsieur William Regnar Littleboy et Madame Jennifer Richards ont été réélus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2012; Messieurs Michael Evans, Manuel Hauser et Desmond Gerard Doran ont été réélus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période de deux ans se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2013. PricewaterhouseCoopers S.à r.l. a été réélu en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Standard Life Investments Global SICAV

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Luc Bieber / Jérémy Colombé

Référence de publication: 2011070920/19.

(110076949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Luxfleurs, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4984 Sanem, ZA Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 142.415.

L'an deux mille onze,

le quatre mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Stéphane NEPPEL, commerçant, demeurant à F-57530 Sanry sur Nied, 37, rue Principale.

2.- Madame Lucette LEFEBVRE, épouse FOLNY, retraitée, demeurant à F-54800 Jarny, 34, rue Pierre Semard.

Les comparants sub 1.-et 2.-déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de LUXFLEURS, ayant eu son siège social à L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 142415 (NIN 2008 2442 864).

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Marc LECUIT, de résidence à Mersch, en date du 9 octobre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2764 du 13 novembre 2008.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit les résolutions suivantes qu'ils ont prises:

Première résolution

Les associés décident de compléter l'alinéa 1^{er} de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. alinéa 1^{er}. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'achat, la vente, l'import-export en gros et semi-gros et le commerce de détail de fleurs coupées et de plantes, ainsi que la vente d'accessoires de décoration et d'articles de la branche.

Deuxième résolution

Les associés décident de fixer le siège social de la société à l'adresse suivante: L-4984 Sanem, ZA Gadderscheier, Parc d'activités économiques.

Troisième résolution

Les associés décident en conséquence de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Sanem.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leur nom, prénom usuel, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. NEPPEL, L. LEFEBVRE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 09 mai 2011. Relation: ECH/2011/793. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 17 mai 2011.

Référence de publication: 2011068516/39.

(110075362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

German Hotel Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.790.

Veillez prendre note que l'adresse professionnelle des gérants A de la Société, Mme Janina Messinger et M. Mark Fenchelle, a changé, et est désormais la suivante:

- 8th Floor, 1 Knightsbridge Green, GB - SW1X 7NE Londres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

German Hotel Holdings S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2011068970/15.

(110073783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

Spanier & Wiedemann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.535.

Im Jahre zwei tausend elf.

Den zehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Hermann SPANIER, Kaufmann, wohnhaft in D-54341 Fell, Neustrasse 51a.

2.- Herr Holger WIEDEMANN, Kaufmann, wohnhaft in D-54290 Trier, Franz-Ludwig-Strasse 15.

3.- Frau Jeanette SPANIER, Geschäftsführerin, wohnhaft in D-54317 Osburg, Jakob-von-Osburg Strasse 12.

Welche Komplementen sub 1+2) dem unterzeichneten Notar erklärten, dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SPANIER & WIEDEMANN S.à r.l. sind, mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 90.535 (NIN 2002 2419 928).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph GLODEN, mit dem damaligen Amtswohnsitze in Grevenmacher, am 16. Dezember 2002, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 127 vom 7. Februar 2003 und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Joseph GLODEN am 5. August 2004, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1042 vom 18. Oktober 2004;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 23. März 2006, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1152 vom 14. Juni 2006.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile zu je ein hundert fünfundzwanzig Euro (€ 125.-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Herr Hermann SPANIER, vorgeannt, zweiundsiebzig Anteile	72
2.- Herr Holger WIEDEMANN, vorgeannt, achtundzwanzig Anteile	28
Total: ein hundert Anteile	100

Alsdann haben die Komplementen den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

Anteilübertragungen

1.- Herr Hermann SPANIER überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtens zwei (2) ihm gehörende Anteile an besagter Gesellschaft an Frau Jeannette SPANIER, hier anwesend und dies annehmend, für den Betrag von fünf hundert Euro (€ 500.-).

2.- Herr Holger WIEDEMANN überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtens achtzehn (18) ihm gehörende Anteile an besagter Gesellschaft an Frau Jeannette SPANIER, hier anwesend und dies annehmend, für den Betrag von vier tausend fünf hundert Euro (€ 4.500.-).

Frau Jeannette SPANIER ist von heute an Eigentümerin der ihr übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Sie erklärt eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben

Herr Hermann SPANIER und Herr Holger WIEDEMANN erklären vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von Frau Jeannette SPANIER den ihnen jeweils zustehenden Betrag erhalten zu haben worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

Frau Jeanette SPANIER, handelnd in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführerin der Gesellschaft SPANIER & WIEDEMANN S.à r.l., erklärt im Namen der Gesellschaft diese Abtretung von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Alsdann ersuchten die jetzigen Gesellschafter, Herr Hermann SPANIER, Herr Holger WIEDEMANN und Frau Jeannette SPANIER, den instrumentierenden Notar den nachfolgenden Beschluss zu beurkunden wie folgt:

Einzigter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen aufgrund der vorhergehenden Anteilübertragungen Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) und ist eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Herr Hermann SPANIER, Kaufmann, wohnhaft in D-54341 Fell, Neustrasse 51a, siebzig Anteile	70
2.- Herr Holger WIEDEMANN, Kaufmann, wohnhaft in D-54290 Trier, Franz-Ludwig-Strasse 15, zehn Anteile	10
3.- Frau Jeanette SPANIER, Geschäftsführerin, wohnhaft in D-54317 Osburg, Jakob-von-Osburg Strasse 12, zwanzig Anteile	20
Total: ein hundert Anteile	100

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. SPANIER, H. WIEDEMANN, J. SPANIER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 11 mai 2011 Relation: ECH/2011/850. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 17. Mai 2011.

Référence de publication: 2011068660/70.

(110075299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

WCC Der Clou S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.497.225,00.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 127.088.

Extrait des décisions des associés prises en date du 2 mai 2011

Monsieur Marek Domagala, né le 17 avril 1972 à Ostrow Wielkopolski (Pologne), résident professionnellement à 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg et Monsieur Christophe Cahuzac, né le 26 octobre 1972 à Saint-Mard (Belgique), résident professionnellement à 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg ont été nommés gérants de classe A avec effet au 2 mai 2011 pour une durée indéterminée en remplacement de Madame Pascale Nutz et de Monsieur Stéphane Bourg, démissionnaires.

Le conseil de gérance se compose désormais de:

Michael Chidiac gérant de classe A

Marek Domagala gérant de classe A

Christophe Cahuzac gérant de classe A

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Gérant de classe A

Référence de publication: 2011068704/21.

(110075384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Alternative Strategy Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 66.651.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2011

En date du 19 mai 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Madame Ana Vazquez, Monsieur Olivier Storme et de Monsieur Jean-Marie Rinié en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012,

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers SARL en qualité de Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Alternative Strategy Advisory SA
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011069590/17.

(110077602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

WCC Der Clou S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.497.225,00.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 127.088.

—
Extrait des décisions du Conseil de gérance prises en date du 5 mai 2011

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 2 rues des Dahlias, L-1411 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2011.

Pour extrait conforme
Christophe Cahuzac
Gérant de classe A

Référence de publication: 2011068705/14.

(110075386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

WCC Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 115.897.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 2 mai 2011

Monsieur Marek Domagala, né le 17 avril 1972 à Ostrow Wielkopolski (Pologne), résident professionnellement à 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg et Monsieur Christophe Cahuzac, né le 26 octobre 1972 à Saint-Mard (Belgique), résident professionnellement à 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg ont été nommés gérants de classe A avec effet au 2 mai 2011 pour une durée indéterminée en remplacement de Madame Pascale Nutz et de Monsieur Stéphane Bourg, démissionnaires.

Monsieur Paul Davidson, né le 17 août 1965 à Glasgow, résident professionnellement à Marathon House, Olympic Business Park, Drybridge Road, Dundonland Ayrshire KA2 9AE, Ecosse, a été nommé gérant de classe B avec effet au 2 mai 2011 pour une durée indéterminée

Le conseil de gérance se compose désormais de:

Michael Chidiac gérant de classe A
Marek Domagala gérant de classe A
Christophe Cahuzac gérant de classe A
Pierre Gervasi gérant de classe B
Paul Davidson gérant de classe B

Pour extrait-conforme
Christophe Cahuzac
Gérant Classe A

Référence de publication: 2011068708/26.

(110075376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

WCC Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 119.059.

—
Extrait des décisions du Conseil de gérance prises en date du 5 mai 2011

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2 rues des Dahlias, L-1411 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2011.

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Gérant de classe A

Référence de publication: 2011068713/14.

(110075430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

WCC Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 119.059.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 2 mai 2011

Monsieur Marek Domagala, né le 17 avril 1972 à Ostrow Wielkopolski (Pologne), résident professionnellement à 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg et Monsieur Christophe Cahuzac, né le 26 octobre 1972 à Saint-Mard (Belgique), résident professionnellement à 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg ont été nommés gérants de classe A avec effet au 2 mai 2011 pour une durée indéterminée en remplacement de Madame Pascale Nutz et de Monsieur Stéphane Bourg, démissionnaires.

Le conseil de gérance se compose désormais de:

Michael Chidiac gérant de classe A

Marek Domagala gérant de classe A

Christophe Cahuzac gérant de classe A

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Gérant de classe A

Référence de publication: 2011068712/21.

(110075428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

WCC Plauen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.845.850,00.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 121.377.

—
Extrait des décisions du Conseil de gérance prises en date du 5 mai 2011

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 2 rues des Dahlias, L-1411 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2011.

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Gérant de classe A

Référence de publication: 2011068714/14.

(110075389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

German Hotel Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.788.

Veillez prendre note que l'adresse professionnelle des gérants A de la Société, Mme Janina Messinger et M. Mark Fenchelle, a changé, et est désormais la suivante:

- 8th Floor, 1 Knightsbridge Green, GB - SW1X 7NE Londres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

German Hotel Property S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2011068971/15.

(110073785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

Danube SCA, SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.983.

In the year two thousand and eleven on the sixth of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lara Aherne, attorney at law, with professional address in Luxembourg

acting by virtue of circular resolutions taken by the board of managers of Danube Management Sarl acting in its capacity as manager (gérant) of "Danube S.C.A., SICAR" (the "Manager") on 6 April 2011, copy of said circular resolutions, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities,

Who declared and required the notary to record that:

I. - The company "Danube S.C.A., SICAR", an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) ("SICAR") under the form of a SCA (société en commandite par actions), having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149983 was incorporated by deed of the undersigned notary on 9 December 2009 (the "Company") published in the Mémorial C under number 74 of 12 January 2010 and as amended by deed of the undersigned notary on 2 February 2010 published in the Mémorial C on 30 March 2010 under number 669, amended again by deed of the undersigned notary on 31 March 2010, published in the Mémorial C on 4 June 2010 under number 1171, amended again by deed of the undersigned notary on 17 June 2010, published in the Mémorial C on 5 October 2010 under number 2082 and amended by deed of the undersigned notary on 10 January 2011 and 25 January 2011, such last 2 deeds not yet published in the Mémorial C.

II. - According to article 5 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the Company has an issued capital of TWO MILLION ONE HUNDRED AND FIVE THOUSAND FORTY-SIX UNITED STATES DOLLARS AND THIRTY CENTS (2,105,046.30 USD) divided into:

- i) ONE HUNDRED AND FIFTY SEVEN THOUSAND TWO HUNDRED AND FORTY POINT FIVE (157,240.5) Class A Ordinary Shares (each a "Class A Ordinary Share");
- ii) ONE (1) Class B Ordinary Share (each a "Class B Ordinary Share");
- iii) FIFTY THREE THOUSAND TWO HUNDRED AND SIXTY TWO POINT THIRTEEN (53,262.13)) Class C Ordinary Shares (each a "Class C Ordinary Share"); and
- iv) ONE (1) Management Share (each a "Management Share").

The Company has an authorised share capital of ONE HUNDRED MILLION UNITED STATES DOLLARS (100,000,000.- USD) divided into TEN MILLION (10,000,000) Shares, comprising;

- i) NINE MILLION NINE HUNDRED AND NINETY NINE THOUSAND NINE HUNDRED AND NINETY NINE (9,999,999) Ordinary Shares; and
- ii) ONE (1) Management Share.

The Manager is authorised by article 5 of the Articles to cause the Company to issue further Ordinary Shares and Management Shares so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital from time to time as it, in its discretion, may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period of five (5) years as

from the date of incorporation of the Company such as determined by article 32 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The Manager is further authorised by article 5 of the Articles to determine the conditions attaching to any subscription for Ordinary Shares and Management Shares from time to time (including the payment of any share premium or subscription surplus).

The Manager is further authorised to issue such Ordinary Shares and Management Shares under and during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription rights.

When the Manager effects an increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it is obliged under article 5 of the Articles to take steps to amend article 5 of the Articles in order to record the change and the Manager is further authorised to take or to authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with Luxembourg law.

III. - Pursuant to this authorisation, the Manager has decided on 6 April 2011 to increase the share capital of the Company by issuing further Class A Ordinary Shares (the "New Class A Ordinary Shares") and further Class C Ordinary Shares (the "New Class C Ordinary Shares") by an amount of FIVE HUNDRED AND FIVE THOUSAND TWO HUNDRED AND NINETY-NINE UNITED STATES DOLLARS (505,299 USD) so as to bring the total capital of the Company from its present amount of TWO MILLION ONE HUNDRED AND FIVE THOUSAND FORTY-SIX UNITED STATES DOLLARS AND THIRTY CENTS (2,105,046.30 USD) to TWO MILLION SIX HUNDRED AND TEN THOUSAND THREE HUNDRED AND FORTY-FIVE UNITED STATES DOLLARS AND THIRTY CENTS (2,610,345.30), by the issue of THIRTY EIGHT THOUSAND SEVEN HUNDRED AND SIXTY (38,760) New Class A Ordinary Shares and ELEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED AND SIXTY NINE POINT NINE (11,769.9) New Class C Ordinary Shares.

The Manager further resolved on 6 April 2011 to suppress the preferential rights of existing shareholders in relation to the aforementioned increase of the share capital of the Company.

The new shares have been subscribed as follows:

(i) 38,760 New Class A Ordinary Shares have been subscribed by Danube Fund LP with registered office at c/o Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY19002, Cayman Islands.

(ii) the New Class C Ordinary Shares have been subscribed as follows:

Nbr	Name of Shareholders	No. of New Class C Ordinary Shares
1	OTP Private Pension Fund	5,088
2	OTP Voluntary Pension Fund	912
3	László Wolf	1,497.5
4	Specton Investments Limited	1,500
5	Valean Investments Limited	1,500
6	WSW Energy Company	300
7	Zsolt Kovács	300
8	Miklós Zsoldos	372.4
9	György Zolnai	300
	TOTAL	11,769.9

The total subscription amount of USD 505,299 (five hundred and five thousand two hundred and ninety-nine United States Dollars) has been fully paid up by the abovementioned shareholders and evidence of the aforementioned payment has been given to the undersigned notary who acknowledges this expressly.

Following the realisation of the increase of capital; (i) the sixth paragraph of article 5 of the Articles is amended to be worded as follows:

English version:

"The Company has a subscribed share capital of two million, six hundred and ten thousand, three hundred and forty-five United States dollars and thirty cents (2,610,345.30 USD) divided into:

(1) One hundred and ninety six thousand point five (196,000.5) Class A Ordinary Share issued to Danube Fund LP, a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office in the Cayman Islands c/o Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands (the "Partnership"). The Class A Ordinary Shares are neither obliged to fund any portion of the Management Fee nor subject to Carried Interest, as further described article 29.3.c below;

(2) One (1) Class B Ordinary Share, issued with respect to the interests of the Carried Interest Shareholder (as defined below) which is not obliged to fund any portion of the Management Fee and which is entitled to receive Carried Interest as further described in article 29.3.c. below;

(3) Sixty-five thousand thirty two point zero three (65,032.03) Class C Ordinary Shares, issued with respect to direct Investors each of whom has not been designated to be an affiliate by the Manager. The Class C Ordinary Shares will receive a Preferred Return (as defined below), are subject to Carried Interest and will be obliged to pay a share of the Management Fee, as further described in article 29.3.c. below; and

(4) One (1) Management Share, issued with respect to the interest of the Unlimited Shareholder, which is not obliged to fund any portion of the Management Fee.”

French translation:

«La Société dispose d'un capital social souscrit de deux millions six cent dix mille trois cent quarante cinq dollars américains et trente centimes (2,610,345.30 USD) réparti en:

(1) Cent quatre-vingt-seize mille virgule zéro cinq (196,000.05) Actions Ordinaires de Catégorie A émises pour Danube Fund LP, une société en commandite exonérée d'impôts de droit des îles Cayman, ayant son siège aux îles Cayman chez Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, (l'«Entreprise»). Les Actions Ordinaires de Catégorie A ne financent pas obligatoirement une partie des Frais de Gestion, et ne sont pas soumises aux Carried Interest, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous;

(2) Une (1) Action Ordinaire de Catégorie B, émis en faveur du Carried Interest Shareholder (tel que défini ci-dessous) qui n'est pas tenu de financer une partie des Frais de Gestion et qui est en droit de percevoir un Carried Interest tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous;

(3) soixante-cinq mille trois cent vingt virgule zéro trois (65,320.03) Actions Ordinaires de Catégorie C, émises en faveur des investisseurs directs qui n'ont pas été nommés comme affiliés par le Gérant. Les Actions Ordinaires de Catégorie C recevront un Rendement Préférentiel (tel que décrit ci-dessous), sont soumises au Carried Interest et entraîneront obligatoirement le paiement d'une partie des Frais de Gestion, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous; et

(4) Une (1) Action de Gestion, émise en faveur de l'Actionnaire Gérant Commandité, qui n'est pas obligé de financer une partie des Frais de Gestion.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the corporation and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 2,200.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille onze, le six mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg

A COMPARU

Lara Aherne. Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg

agissant en vertu des résolutions circulaires prises par le Conseil de Gérance de Danube Management Sàrl, agissant en sa qualité de gérant de Danube S.C.A., SICAR (le «Gérant») en date du 6 avril 2011, copie desdites résolutions circulaires après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. -La société "Danube S.C.A., SICAR", une société d'investissement en capital à risque («SICAR») sous la forme d'une société en commandite par actions (SCA), ayant son siège social sis L-1931 Luxembourg, 13-15 avenue de la Liberté, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 149983 a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 décembre 2009 (la «Société») publié au Mémorial C, numéro 74 le 12 janvier 2010, modifié suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, numéro 1171 le 4 juin 2010, modifié encore suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, numéro 2082 le 5 octobre 2010 et modifié encore suivant des actes reçus par le notaire soussigné, le 10 janvier 2011 et le 25 janvier 2011, tels actes non encore publiés au Mémorial C.

II. -Selon l'article 5 des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital social est fixé à DEUX MILLIONS CENT CINQ MILLE QUARANTE-SIX DOLLARS AMERICAINS ET TRENTE CENTIMES (2.105.046,30 USD) réparti en:

i) CENT CINQUANTE-SEPT MILLE DEUX CENT QUARANTE VIRGULE CINQ (157.240,5) Actions Ordinaires de Catégorie A (chacune une «Action Ordinaire de Catégorie A»);

ii) UNE (1) Action Ordinaire de Catégorie B (chacune une «Action Ordinaire de Catégorie B»);

iii) CINQUANTE TROIS MILLE DEUX CENT SOIXANTE DEUX VIRGULE QUATRE-TREIZE (53.262,13) Actions Ordinaires de Catégorie C (chacune une «Action Ordinaire de Catégorie C»); et

iv) UNE (1) Action de Gestion (chacune une «Action de Gestion»).

La Société a un capital social autorisé de CENT MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS (100.000.000 USD) réparti en DIX MILLIONS (10.000.000,-) d'actions comprenant:

- NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT DIX-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT DIX-NEUF (9.999.999) Actions Ordinaires;

- UNE (1) Action de Gestion.

Le Gérant est autorisé en vertu de l'article 5 des statuts à faire émettre par la Société de nouvelles Actions Ordinaires et Actions de Gestion afin d'augmenter le capital social de la Société jusqu'au montant du capital social total autorisé le cas échéant et de manière discrétionnaire, tout comme il peut déterminer et accepter des souscriptions pour de telles actions dans un délai de cinq (5) ans à compter de la date de constitution de la Société telle que définie par l'article 32 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Gérant est également autorisé conformément à l'article 5 des statuts à définir le cas échéant les conditions relatives à toute souscription pour des Actions Ordinaires et des Actions de Gestion (y compris le versement de toute prime d'émission ou de tout excédent de souscription).

Le Gérant est également autorisé à émettre de telles Actions Ordinaires et Actions de Gestion pendant la période mentionnée ci-dessus sans que les Actionnaires ne puissent exercer leurs droit préférentiel de souscription.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale réalisée par le Gérant conformément aux dispositions ci-dessus, ce dernier prendra en vertu de l'article 5 des statuts, les mesures nécessaires pour modifier l'article 5 des statuts afin de constater cette modification et sera habilité à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi Luxembourgeoise.

III. - Conformément à cette autorisation, le Gérant a décidé en date du 6 avril 2011 d'augmenter le capital social de la Société par l'émission d'Actions Ordinaires de Catégorie A supplémentaires (les «Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie A») et d'Actions Ordinaires de Catégorie C supplémentaires (les «Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C») d'un montant de CINQ CENT CINQ MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT DIX-NEUF DOLLARS AMERICAINS (505,299 USD) en vue de porter le capital social de son montant actuel de DEUX MILLIONS CENT CINQ MILLE QUARANTE-SIX DOLLARS AMERICAINS VIRGULE TRENTE CENTIMES (2.105.046,30 USD) à DEUX MILLIONS SIX CENT DIX MILLE TROIS CENT QUARANTE-CINQ DOLLARS AMERICAINS VIRGULE TRENTE CENTIMES (2.610.345,30 USD) par l'émission de TRENTE-HUIT MILLE SEPT CENT SOIXANTE (38,760) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie A et ONZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-NEUF VIRGULE NEUF (11.769,9) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C.

Le Gérant a également décidé le 6 avril 2011 de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour l'augmentation de capital de la Société ci-dessus mentionnée.

Les actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

(i) 38.760 Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie A ont été souscrites par Danube Fund LP ayant son siège social sis aux îles Cayman chez Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;

(ii) les Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C ont été souscrites par les souscripteurs suivants comme suit:

Nbr	Nom des Actionnaires	Nombre des Nouvelle Actions Ordinaires de Categorie C
1	OTP Private Pension Fund	5088
2	OTP Voluntary Pension Fund	912
3	László Wolf	1.97,5
4	Specton Investments Limited	1.500
5	Valean Investments Limited	1.500
6	WSW Energy Company	300
7	Zsolt Kovács	300
8	Miklós Zsoldos	372,4
9	György Zolnai	300
	TOTAL	11.769,9

Le montant total de souscription de 505.299,- USD (cinq cent cinq mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains) a été entièrement libéré par les actionnaires ci-dessus mentionnés et la preuve du paiement a été fournie au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

A la suite de cette augmentation de capital,

(i) le sixième alinéa de l'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

"The Company has a subscribed share capital of two million, six hundred and ten thousand, three hundred and forty-five United States dollars and thirty cents (2,610,345.30 USD) divided into:

(1) One hundred and ninety six thousand point five (196,000.5) Class A Ordinary Share issued to Danube Fund LP, a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office in the Cayman Islands c/o Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands (the "Partnership"). The Class A Ordinary Shares are neither obliged to fund any portion of the Management Fee nor subject to Carried Interest, as further described article 29.3.c below;

(2) One (1) Class B Ordinary Share, issued with respect to the interests of the Carried Interest Shareholder (as defined below) which is not obliged to fund any portion of the Management Fee and which is entitled to receive Carried Interest as further described in article 29.3.c. below;

(3) Sixty-five thousand thirty-two point zero three (65,032.03) Class C Ordinary Shares, issued with respect to direct Investors each of whom has not been designated to be an affiliate by the Manager. The Class C Ordinary Shares will receive a Preferred Return (as defined below), are subject to Carried Interest and will be obliged to pay a share of the Management Fee, as further described in article 29.3.c. below; and

(4) One (1) Management Share, issued with respect to the interest of the Unlimited Shareholder, which is not obliged to fund any portion of the Management Fee."

Traduction française:

«La Société dispose d'un capital social souscrit de deux millions six cent dix mille trois cent quarante cinq dollars américains et trente centimes (2,610,345.30 USD) réparti en:

(1) Cent quatre-vingt seize mille virgule zéro cinq (196,000.05) Actions Ordinaires de Catégorie A émises pour Danube Fund LP, une société en commandite exonérée d'impôts de droit des îles Cayman, ayant son siège aux îles Cayman chez Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, (l'«Entreprise»). Les Actions Ordinaires de Catégorie A ne financent pas obligatoirement une partie des Frais de Gestion, et ne sont pas soumises aux Carried Interest, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous;

(2) Une (1) Action Ordinaire de Catégorie B, émis en faveur du Carried Interest Shareholder (tel que défini ci-dessous) qui n'est pas tenu de financer une partie des Frais de Gestion et qui est en droit de percevoir un Carried Interest tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous;

(3) soixante cinq mille trois cent vingt virgule zéro trois (65,320.03) Actions Ordinaires de Catégorie C, émises en faveur des investisseurs directs qui n'ont pas été nommés comme affiliés par le Gérant. Les Actions Ordinaires de Catégorie C recevront un Rendement Préférentiel (tel que décrit ci-dessous), sont soumises au Carried Interest et entraîneront obligatoirement le paiement d'une partie des Frais de Gestion, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous; et

(4) Une (1) Action de Gestion, émise en faveur de l'Actionnaire Gérant Commandité, qui n'est pas obligé de financer une partie des Frais de Gestion.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à EUR 2.200.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: L. AHERNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mai 2011. Relation: LAC/2011/21455. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Référence de publication: 2011066170/268.

(110074937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Grand Canyon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.933.

Le bilan au modifié au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Il remplace celui déposé le 23 avril 2010 sous la référence L100056385.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011068980/13.

(110073867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

WCC Plauen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.845.850,00.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 121.377.

Extrait des décisions des associés prises en date du 2 mai 2011

Monsieur Marek Domagala, né le 17 avril 1972 à Ostrow Wielkopolski (Pologne), résident professionnellement à 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg et Monsieur Christophe Cahuzac, né le 26 octobre 1972 à Saint-Mard (Belgique), résident professionnellement à 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg ont été nommés gérants de classe A avec effet au 2 mai 2011 pour une durée indéterminée en remplacement de Madame Pascale Nutz et de Monsieur Stéphane Bourg, démissionnaires.

Le conseil de gérance se compose désormais de:

Michael Chidiac gérant de classe A

Marek Domagala gérant de classe A

Christophe Cahuzac gérant de classe A

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Gérant de classe A

Référence de publication: 2011068715/21.

(110075392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

WCC Vita-Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.117.500,00.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 131.551.

Extrait des décisions du Conseil de gérance prises en date du 5 mai 2011

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 2 rues des Dahlias, L-1411 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2011.

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Gérant de classe A

Référence de publication: 2011068722/14.

(110075395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Goldstar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 153.982.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 mai 2011.
Pour copie conforme

Référence de publication: 2011068978/11.

(110073728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

C & C, Cars & Coaches Travel in Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 115.188.

L'an deux mille onze, le quinze avril.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «C & C, CARS & COACHES TRAVEL IN EUROPE», ayant son siège social à L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.188, constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, suivant acte reçu le 16 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1121 du 9 juin 2006, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution, (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel REDING, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53, Avenue J.F. Kennedy.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marie-Luce PUTZ, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53, Avenue J.F. Kennedy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yves WALLERS, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social, qui est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) et divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-), étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer à L-3378 Livange, 251, Route de Luxembourg;

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède;

3. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de transport de personnes par route, l'organisation de voyages et de séjours, la location de véhicules avec et sans chauffeur, et l'organisation de manifestations.

La société a également pour objet toutes prestations administratives et commerciales pour le compte de tiers, ainsi que la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations en tant qu'administrateur de sociétés ainsi que l'administration et la gérance de sociétés.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»;

4. Refonte complète des statuts de la Société afin de refléter au niveau statutaire la possibilité de l'existence d'un associé unique et d'un administrateur unique et de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer à l'adresse suivante: L-3378 Livange, 251, Route de Luxembourg.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Roeser.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la même commune par une décision du conseil d'administration, et à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.»

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de transport de personnes par route, l'organisation de voyages et de séjours, la location de véhicules avec et sans chauffeur, et l'organisation de manifestations.

La société a également pour objet toutes prestations administratives et commerciales pour le compte de tiers, ainsi que la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations en tant qu'administrateur de sociétés ainsi que l'administration et la gérance de sociétés.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en particulier par rapport à la possibilité introduite par le législateur par une loi du 25 août 2006 permettant de prévoir l'existence d'un associé unique et d'un administrateur unique au niveau des sociétés anonymes.

Au vu de ce qui précède, l'assemblée générale décide que lesdits statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La Société prend comme dénomination sociale «C & C, CARS & COACHES TRAVEL IN EUROPE».

Art. 3. Objet. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de transport de personnes par route, l'organisation de voyages et de séjours, la location de véhicules avec et sans chauffeur, et l'organisation de manifestations.

La société a également pour objet toutes prestations administratives et commerciales pour le compte de tiers, ainsi que la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations en tant qu'administrateur de sociétés ainsi que l'administration et la gérance de sociétés.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Roeser.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la même commune par une décision du conseil d'administration, et à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-).

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Propriété des actions. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix, sauf restrictions prévues par la loi.

Les titres et parts bénéficiaires qui peuvent être créés ne donnent pas droit à la participation au vote.

Art. 10. Composition du Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaire(s).

Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Art. 12. Représentation. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Acompte sur dividende. Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les uns avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Art. 15. Rémunération et Débours. Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 17. Responsabilité des administrateur(s). Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 19. Actionnaire(s). Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 21. Assemblées générales. Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 23. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 24. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 25. Affectation des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Art. 26. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 27. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Reding, M.-L. Putz, Y. Wallers, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 avril 2011. Relation: RED/2011/844. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011062059/321.

(110069343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

WCC Vita-Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.117.500,00.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 131.551.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 2 mai 2011

Monsieur Marek Domagala, né le 17 avril 1972 à Ostrow Wielkopolski (Pologne), résident professionnellement à 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg et Monsieur Christophe Cahuzac, né le 26 octobre 1972 à Saint-Mard (Belgique), résident professionnellement à 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg ont été nommés gérants de classe A avec effet au 2 mai 2011 pour une durée indéterminée en remplacement de Madame Pascale Nutz et de Monsieur Stéphane Bourg, démissionnaires.

Le conseil de gérance se compose désormais de:

Michael Chidiac gérant de classe A

Marek Domagala gérant de classe A

Christophe Cahuzac gérant de classe A

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Gérant de classe A

Référence de publication: 2011068723/21.

(110075400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

WCC Wedel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.886.375,00.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 114.576.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 2 mai 2011

Monsieur Marek Domagala, né le 17 avril 1972 à Ostrow Wielkopolski (Pologne), résident professionnellement à 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg et Monsieur Christophe Cahuzac, né le 26 octobre 1972 à Saint-Mard (Belgique), résident professionnellement à 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg ont été nommés gérants de classe A avec effet au 2 mai 2011 pour une durée indéterminée en remplacement de Madame Pascale Nutz et de Monsieur Stéphane Bourg, démissionnaires.

Le conseil de gérance se compose désormais de:

Michael Chidiac gérant de classe A

Marek Domagala gérant de classe A

Christophe Cahuzac gérant de classe A

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Gérant de classe B

Référence de publication: 2011068724/21.

(110075404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Grand Canyon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.933.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011068981/12.

(110073868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

WCC Wedel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.886.375,00.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 114.576.

Extrait des décisions du Conseil de gérance prises en date du 5 mai 2011

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 2 rues des Dahlias, L-1411 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2011.

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Gérant de classe A

Référence de publication: 2011068725/14.

(110075406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Fenêtres et Portes du Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 114.033.

M. & Mme DA FONTE Joao Carlos demeurant à 26, Rue du lavoir à L-4804 RODANGE, dénonce le contrat de bail signé en date du 10 octobre 2008 du bureau mis à disposition au 62, Route de Luxembourg à L-4760 PETANGE pour la société «FENETRES ET PORTES DU Luxembourg» avec effet immédiat pour résiliation du siège social.

Pétange, le 13 avril 2011.

M. & Mme DA FONTE Joao Carlos.

Référence de publication: 2011068961/10.

(110074342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

Fiduciaire Grand-Ducale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 56.682.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011068962/10.

(110073724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

Actor General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.941.

Acte rectificatif au dépôt enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 23 février 2011 sous la référence L 110032683

Il convient de lire que Madame Marie-Sibylle Wolf, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommée en date du 8 février 2011 en qualité de gérant A et que le conseil de gérance de la Société des lors se compose comme suit:

- M. Lars Frankfelt, Gérant A,
- M. Michael Frost, Gérant B,
- M. Wolfgang Zettel, Gérant B,
- Mme. Marie-Sibylle Wolf, Gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Acteur General Partner S.à r. l.

Signature

Référence de publication: 2011075513/20.

(110084463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Star Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 101.238.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of May.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The Diamond Trust, a trust incorporated and existing under the laws of New Zealand, represented by its trustee Forte Trustees Limited, having its registered office at Level 15 West Plaza Building, Albert Street, Auckland 1140, New Zealand, registered with the Registrar of Companies of New Zealand under number 2460468,

hereby duly represented by Mrs. Sophie Henryon, employee, with professional address in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

The appearing party is the sole shareholder of the Company "Star Estate S.A.", a société anonyme, with registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 101.238, incorporated by a deed enacted by Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 28 May 2004, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") number 835, page 40044 dated 13 August 2004 (the "Company").

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Amendment of article 4, 5 and 6 of the articles of association of the Company;
3. Acceptance of the resignation of Nina Jenke, Anton Knecht and Paolo Manzin in their capacity of directors of the Company with immediate effect and discharge granted to them for the exercise of their mandate for the period starting January 12, 2011 until May 5th, 2011. Such discharges are subject to confirmation and ratification by the Company's Shareholder upon approval of the Company's annual accounts for the financial year ending December 31, 2011.
4. Appointment of Joost Tulkens and Richard Brekelmans as A directors of the Company with immediate effect and Nina Jenke and Paolo Manzin as B directors of the Company with immediate effect;
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First Resolution

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow t to examine carefully each document.

Second Resolution

The sole shareholder of the Company resolves to fully restate the articles 4, 5 and 6 of the articles of incorporation dated 28 May 2004 as follows:

" **Art. 4.** The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. However, if the Company is incorporated by a sole shareholder or if it is noticed at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the first ordinary general meeting of shareholders after having gained knowledge of the existence of more than one shareholder. The director(s) shall be elected by the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and each director shall hold office until his successor is elected. Directors, or the sole director, as the case may be, may be re-elected for successive terms. The shareholders may decide that the directors shall be named "Director A" or "Director B".

The directors, or the sole director, as the case may be, are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed at any moment with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority vote of the shares present or represented.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may fill out this vacancy on a temporary basis until the next general meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 5. The board of directors elects among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or the sole director, as the case may be, and of the general meeting of shareholders. The chairman shall not have a casting vote.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A director may represent one or more of his colleagues.

Meetings of the board of directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if a least two directors, among which one Director A and one Director B must be included at all times, are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting and, in the case of equality of votes, no director, including without limitation the chairman, shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The board of directors or the sole director, as the case may be, has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. All powers not expressly reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, directors or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors or the sole director, as the case may be.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 6. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole director or, if there is more than one, by the joint signature of any Director A together with any Director B, and by the signature of any duly authorised signatory within the limits of such authorisation."

Third resolution

The sole shareholder of the Company hereby resolves to accept the resignation of Mr. Anton Knecht, born on 4 September 1958 in Uitikon ZH (Switzerland), having his professional address at Dufourstrasse 5, 8702 Zollikon-Zurich, Switzerland as director of the Company with immediate effect, the resignation of Mrs. Nina Jenke, born on 17 August, 1973 in Stade (Germany), having her professional address at Dufourstrasse 5, 8702 Zollikon-Zurich, Switzerland as director of the Company with immediate effect and Mr. Paolo Manzin, born on 19 August, 1963 in Istanbul (Turkey), having his professional address at Via Nizza 45, 00198 Roma, Italy as director of the Company with immediate effect.

The sole shareholders hereby resolves to grant full and entire discharge to the resigning directors for the exercise of their mandate for the period starting January 12, 2011 until May 5th, 2011. Such discharges are subject to confirmation and ratification by the Company's Shareholder upon approval of the Company's annual accounts for the financial year ending December 31, 2011.

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company hereby resolves to appoint Mr. Joost Tulkens, born on 26 April, 1973 in Someren (The Netherlands), having his professional address at 13-15 Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg as A director of the Company for a limited period of 6 years, Mr. Richard Brekelmans, born on 12 September, 1960 in Amsterdam (The Netherlands), having his professional address at 13-15 Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg as A director of the

Company for a limited period of 6 years, Mrs. Nina Jenke, born on 17 August, 1973 in Stade (Germany), having her professional address at Dufourstrasse 5, 8702 Zollikon-Zurich, Switzerland as B director of the Company for a limited period of 6 years and Mr. Paolo Manzin, born on 19 August, 1963 in Istanbul (Turkey), having his professional address at Via Nizza 45, 00198 Roma, Italy as B director of the Company for a limited period of 6 years.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 1,200.- (one thousand two hundred Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq mai.

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

The Diamond Trust, un trust constitué et existant selon les lois de Nouvelle-Zélande, représenté par son trustee Forte Trustees Limited, ayant son siège social à Level 15 West Plaza Building, Albert Street, Auckland 1140, New Zealand, immatriculé auprès du Registre des Sociétés de Nouvelle-Zélande sous le numéro 2460468,

Ici représenté par Mlle. Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être déposé auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et prié le notaire d'acter:

Que The Diamond Trust, prénommé, est le seul actionnaire unique de la société «Star Estate S.A.» une société anonyme immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.238, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte de Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 835, page 40044, en date du 13 août 2004 («la Société»).

L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

L'ordre du jour

1. Renonciation aux convocations;
2. Modification des articles 4, 5 et 6 des statuts de la Société;
3. Acceptation de la démission de Nina Jenke, Anton Knecht et Paolo Manzin, en leur qualité d'administrateurs de la Société avec effet immédiat et décharge accordée pour l'exercice de leur mandat pour la période commençant le 12 janvier 2011 jusqu'au 5 mai 2011. Ses décharges seront soumises à la confirmation et ratification par l'actionnaire lors de l'approbation des comptes annuels de la Société pour l'année comptable se terminant le 31 Décembre, 2011.
4. La nomination de Joost Tulkens et Richard Brekelmans en tant qu'administrateurs de catégorie A de la Société avec effet immédiat et Nina Jenke et Paolo Manzin en tant qu'administrateurs de catégorie B de la Société avec effet immédiat.
5. Divers

L'actionnaire prénommé, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

Il a été résolu que l'actionnaire prénommé renonce à son droit de convocation à la réunion en cours, reconnaît être suffisamment informé de l'ordre du jour, se considère être valablement convoqué et de la sorte accepte de délibérer et voter sur tous les éléments de l'ordre du jour. Il est résolu en outre que toute la documentation a été mise à la disposition de l'actionnaire unique dans un délai suffisant pour lui permettre d'examiner les documents.

Deuxième résolution

L'actionnaire prénommé décide de modifier les articles 4, 5 et 6 des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, si la Société est constituée d'un actionnaire unique, ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un administrateur unique jusqu'à la tenue de la première assemblée générale des actionnaires suivant la date à laquelle il est constaté que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire. L'administrateur(s) sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, qui fixera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans. Les administrateurs ou l'administrateur unique, selon le cas, pourront être réélus pour des mandats consécutifs. Les actionnaires pourront décider que les administrateurs seront désignés "Administrateur A" ou "Administrateur B".

Les administrateurs, ou l'administrateur unique, selon le cas, seront/sera élu(s) à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, celle-ci est tenue de désigner une personne physique comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Une telle personne morale ne peut révoquer son représentant permanent qu'en désignant simultanément un successeur.

En cas de vacance d'une place d'administrateur à la suite d'un décès, de démission ou autre, les administrateurs restants pourront provisoirement y pourvoir jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 5. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou, selon le cas, de l'administrateur unique et de l'assemblée générale des actionnaires. Le président n'a pas de voix prépondérante.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les réunions du conseil d'administration peuvent également être tenues par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication, permettant aux personnes participant à cette réunion de s'entendre les unes les autres de manière continue et garantir une participation effective de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion ainsi tenue sera censée avoir eu lieu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins deux administrateurs, incluant au moins un Administrateur A et un Administrateur B, sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion, et en cas d'égalité des votes aucun administrateur, en ce compris le président, n'aura de voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le conseil d'administration ou selon le cas, l'administrateur unique, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration ou, selon le cas, de l'administrateur unique.

La Société pourra également conférer des mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 6. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B, et par tout signataire dûment autorisé, dans les limites de cette autorisation.»

Troisième résolution

Par la présente, l'actionnaire prénommé accepte la démission de M. Anton Knecht, né le 4 Septembre 1958 à Uitikon ZH (Suisse), ayant son adresse professionnelle à Dufourstrasse 5, 8702 Zollikon-Zurich, en Suisse en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat, la démission de Mme Nina Jenke, née le 17 août 1973 à Stade (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à Dufourstrasse 5, 8702 Zollikon-Zurich, en Suisse en tant qu'administrateur de la Société

avec effet immédiat et M. Paolo Manzin, né le 19 août 1963 à Istanbul (Turquie), ayant son adresse professionnelle à Via Nizza 45, 00198 Rome, Italie en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Dès lors, l'actionnaire prénommé accorde entière décharge aux administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat pour la période débutant le 12 janvier 2011 jusqu'au 5 mai, 2011. Ces décharges seront soumises à confirmation et ratification par l'actionnaire lors de l'approbation des comptes annuels de la Société pour l'année comptable se terminant le 31 Décembre, 2011.

Quatrième résolution

Par la présente, l'actionnaire prénommé nomme M. Joost Tulkens, né le 26 avril, 1973 à Someren (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société pour une durée déterminée de 6 ans, M. Richard Brekelmans, né le 12 septembre, 1960 à Amsterdam (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société pour une durée déterminée de 6 ans, Mme. Nina Jenke, née le 17 août, 1973 à Stade (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à Dufourstrasse 5, 8702 Zollikon-Zurich, Suisse en tant qu'administrateur B de la Société pour une durée déterminée de 6 ans et M. Paolo Manzin, né le 19 août, 1963 à Istanbul (Turquie), son adresse professionnelle à Via Nizza 45, 00198 Roma, Italie en tant que administrateur B de la Société pour une durée déterminée de 6 ans.

Estimation des coûts

Coûts, dépenses, honoraires et frais, sous quelque forme qu'il soit, qui sont à la charge de la Société ou qui doit être chargé dans le cadre du présent acte, ont été estimés à environ EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été levée.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Après lecture de l'acte au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare ci-joint que sur demande du comparant, l'acte présent est exprimé en anglais et est suivi par une traduction française. Sur demande du même comparant et en cas des contradictions entre l'anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 mai 2011. Relation: EAC/2011/6113. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011066445/250.

(110075091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Technology Resources Group S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 83.708.

Le bilan et annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011076686/10.

(110084027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Zandymoor S.à r.l.).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.396.

In the year two thousand and eleven.

On the twenty ninth day of April.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

DUNDEE International Real Estate Investment Trust, a trust established under the laws of the Province of Ontario, Canada, with registered office at State Street Financial Centre, 30 Adelaide St.,E., Toronto, Ontario, Canada M5C 3H1,

represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

that the appearing party is the sole shareholder of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Zandymoor S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, in process of registration with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on February 17, 2011, not yet published in the Mémorial C,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The name "Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l." is adopted by the company, article 2 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

« **Art. 2.** The company's name is "Dundee International (Luxembourg) Holdings S.a r.l.».»

Second resolution

Discharge is given to the resigning manager of the category A, Mr. Christian HEINEN, for the performance of his mandate.

Third resolution

Discharge is given to the resigning manager of the category B, Mr. David SANA, for the performance of his mandate.

Fourth resolution

The number of managers is increased from 2 (two) to 3 (three).

Fifth resolution

The following person is appointed as manager of the category A for an unlimited period:

- Mr. Michael COOPER, Real Estate Executive, born in Toronto (Canada), on January 8, 1961, residing professionally at 77 Admiral Road, Toronto ON M5R 2L4, Canada.

Sixth resolution

The following persons are appointed as managers of the category B for an unlimited period:

- Mr. Pietro LONGO, company director, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on September 13, 1970, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

- Mr. Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

DUNDEE International Real Estate Investment Trust, un trust établi selon les lois de la Province d'Ontario, Canada, avec siège social à State Street Financial Centre, 30 Adelaide St.,E., Toronto, Ontario, Canada M5C 3H1,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Zandymoor S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 17 février 2011, non encore publié au Mémorial C,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale "Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l." est adoptée par la société, l'article 2 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de "Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l.).

Deuxième résolution

Décharge est donnée au gérant de catégorie A démissionnaire, Monsieur Christian HEINEN, pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

Décharge est donnée au gérant de catégorie B démissionnaire, Monsieur David SANA, pour l'exercice de son mandat.

Quatrième résolution

Le nombre des gérants est augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).

Cinquième résolution

La personne suivante est nommée comme gérant de la catégorie A pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michael COOPER, Real Estate Executive, né à Toronto (Canada), le 8 janvier 1961, demeurant à 77 Admiral Road, Toronto ON M5R 2L4, Canada.

Sixième résolution

Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la catégorie B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

- Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 mai 2011 Relation: EAC/2011/5702. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011068742/112.

(110075222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.